

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN
Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
/MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
06 BP 10212 Ouagadougou 06
Tél. : (226) 25-40-77-88/99
E-mail : rectorat@usta.bf



RECTORAT

Sâaba, le 25 septembre 2024

**Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
4^e tour
(préinscriptions payées entre 1^{er} et le 22 septembre 2024)**

**Établissement/filière sollicité (e) : Faculté des sciences et technologies
(FAST)/Agronomie**

Date limite de confirmation par le paiement : vendredi 04 octobre 2024

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du quatrième tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence de la FAST, filière **Agronomie**, au titre de l'année 2024-2025 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BARRY Aïcha	F	Burkinabè
2	KABORE Poko Marie Claire	F	Burkinabè
3	NIKIEMA Bénébousda Sonia	F	Burkinabè
4	OUEDRAOGO Galilou	M	Burkinabè
5	SAMPEBRE Alex Brayann Wendyam	M	Burkinabè
6	SANFO Kenza Sakina	F	Burkinabè
7	SAWADOGO Balkissa	F	Burkinabè
8	TIWOME Joiakim	M	Burkinabè
9	TRAORE Minata	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à neuf (09) noms.

Les candidats ont jusqu'au vendredi 04 octobre 2024 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 280 000 FCFA pour les nationaux
- 330 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le vendredi 04 octobre 2024 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.**

Pour le Recteur et P/I
Le Vice-recteur

Pr Norbert NIKIEMA
Officier de l'Ordre des Palmes Académiques